

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

COMMUNE D'ÉCUILLE

DÉLIBÉRATION N° 2024-42

DATE DE LA CONVOCATION

04/06/2024

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 07

Votants 09

DELIBERATION N°2024-42

FINANCES

CHEMIN DU
PORTINEAU

TARIFS DES LOTS

Séance du 12 JUIN 2024

Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 7

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Monsieur David BARAIZE, Madame Ophélie COSTA, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Cécile HUET, Madame Victoire JONCHERAY, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donnés pouvoir :

Madame Marie-Claire SACHET donne pouvoir à Madame Ophélie COSTA

Monsieur Eric SINTES donne pouvoir à Monsieur David BARAIZE

Madame Cécile GUILBERT absente

Madame Virginie MARZIN absente

Madame Sylvie DOUBLE absente

Secrétaire de séance : Monsieur David BARAIZE

Objet : Finances – Chemin du Portineau – Tarifs des lots

Monsieur le Maire rappelle le projet « Chemin du Portineau ».

Ce projet a fait l'objet :

- de la création d'un budget annexe ;
- d'une déclaration préalable.

VU le budget primitif ;

VU la délibération n°2022-24 du 28 juin 2018 portant création du budget annexe – Chemin du Portineau ;

VU la déclaration préalable déposée pour instruction auprès des services d'Angers Loire Métropole ;

VU les zones 1 AU et A inscrites au plan local d'urbanisme intercommunal ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le prix de vente des parcelles du projet « Chemin du Portineau » ;

Le Conseil municipal :

✓ **DECIDE** de fixer le prix des parcelles comme suit :

Lots	m² parcelle	M² constructibles	M² non constructibles	Total HT	T.V.A.	Total TTC
1	723	402	321	62 500,00 €	12 500,00 €	75 000,00 €
2	660	389	271	60 833,33 €	12 166,67 €	73 000,00 €
3	608	397	211	60 833,33 €	12 166,67 €	73 000,00 €
4	597	429	168	61 666,67 €	12 333,33 €	74 000,00 €

DATE DE LA CONVOCATION

04/06/2024

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 07

Votants 09

DELIBERATION N°2024-42

FINANCES

CHEMIN DU
PORTINEAU

TARIFS DES LOTS

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Fait à Ecuillé, le 12 juin 2024.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
J-L. DEMOIS.

